

ENTRETIEN

Philippe Douste-Blazy : "Je veux donner un nouvel élan au secteur psychiatrique"

LE MONDE | 04.02.05 | 14h28

Entretien avec Philippe Douste-Blazy, ministre des solidarités, de la santé et de la famille. Présentées vendredi, les grandes orientations du plan "santé mentale" prévoient, entre autres, de "réinvestir l'hôpital et notamment ses murs".

Que vous inspirent les déclarations de la mère du suspect, dans le crime de pau, qui affirme avoir demandé une prise en charge pour son fils, sans succès ?

D'abord, énormément de compassion. Devant ce type de maladie, il y a un sentiment d'injustice terrible des familles face à la souffrance. Je recevrai très prochainement les résultats de l'enquête de l'inspection générale des affaires sociales, diligentée au moment du drame. Je rendrai public le rapport et prendrai les décisions afférentes. Mais il faut savoir que le métier de psychiatre est parmi les plus difficiles qui soient.

Travailler dans le milieu psy, c'est être en permanence confronté à ce type d'appel au secours, avec l'obligation de différencier entre ce qui vaut une hospitalisation et ce qui ne le nécessite pas.

Quel constat faites-vous sur l'ampleur de la crise que traverse la psychiatrie ?

Le malaise de la psychiatrie, en particulier publique, est grave et ancien. Il y a une crise importante des vocations, dans cette spécialité, qui met en péril le service public. Depuis quinze ans, il n'y a pas eu de considération particulière pour l'hôpital public psychiatrique, du fait du rapport particulier qu'entretient le pays avec cette discipline. Car la psychiatrie entraîne des peurs, notamment la peur de la stigmatisation. Mais il y a un moment dans les décisions politiques où il faut des gestes de reconnaissance forts. C'est le sens des orientations que je soumets aujourd'hui à la concertation des professionnels.

Les psychiatres publics réclament un plan de sauvetage de la psychiatrie. Que leur répondez-vous ?

Mon objectif est de donner les moyens humains et financiers à l'hospitalisation complète et aux alternatives à l'hospitalisation. La première mesure phare, c'est de réinvestir l'hôpital et notamment ses murs. Il faut voir, aujourd'hui, l'état de certaines salles d'isolement des malades, qui sont à la limite de la dignité. L'environnement des patients et les conditions de travail des personnels se sont terriblement dégradés. Je veux rompre le cercle vicieux du désinvestissement chronique. J'ai donc décidé de lancer un programme massif d'investissements pour la psychiatrie entre 2005 et 2010. Je vais tripler les aides du plan "Hôpital 2007", à hauteur de 750 millions d'euros, ce qui générera une enveloppe totale de 1,5 milliard d'euros. C'est une ambition jamais égalée pour la santé mentale, et je remercie le premier ministre d'avoir compris et proposé cette priorité pour le pays. Par ailleurs, je consacre plusieurs centaines de millions d'euros à un effort de recrutement des personnels médicaux et non médicaux.

Ces vingt dernières années, les lits d'hospitalisation en psychiatrie ont été progressivement fermés. Aujourd'hui, vous déclarez un moratoire sur ces fermetures. Quel est le sens de ce changement de cap ?

D'abord, il faut réaffirmer la nécessité de privilégier les alternatives à l'hospitalisation. Ce serait un sentiment d'échec pour tous de considérer qu'un patient qui entre à l'hôpital psychiatrique doit y rester à vie. A partir de là, il est normal qu'il y ait une école de pensée, que je trouve positive, qui affirme la nécessité de sortir les malades de l'hôpital pour les soigner en ville. Simplement, on n'a pas donné suffisamment de moyens aux alternatives à l'hospitalisation pour assurer cette mission. Et je connais des psychiatres qui ne peuvent pas faire entrer de malades en crise à l'hôpital par

manque de lits, ou pire, qui sont obligés de faire sortir des patients, pas encore stabilisés, pour pouvoir en accueillir de nouveaux. Il faut donc arrêter avec ces fermetures de lits car nous avons besoin de places pour les patients et de temps pour les soigner correctement.

Beaucoup de professionnels s'émeuvent des menaces qui leur semblent peser sur la politique de secteur, qui privilégie depuis quarante ans les soins de proximité. Que leur répondez-vous ?

Il n'est pas question pour moi de remettre en cause la politique de secteur. Il ne faut pas déstabiliser ce qui existe, mais au contraire le renforcer en lui donnant des moyens. Bien sûr, cet investissement doit être au service d'une modernisation non seulement des locaux mais de l'organisation des soins. Je veux donc donner un nouvel élan au secteur psychiatrique, le conforter comme base de l'organisation des soins tout en rapprochant l'offre hospitalière de la population qu'elle dessert. Il faudra aussi mieux faire travailler ensemble tous les acteurs de la santé mentale, le secteur, les psychiatres libéraux, les établissements privés. Il faudra donc s'organiser en réseau de santé, et j'attends beaucoup de la concertation à ce titre.

Les hospitalisations sous contrainte ont augmenté de 86 % entre 1992 et 2001. Faut-il réformer la loi de 1990 qui régit les modalités de l'internement psychiatrique ?

J'ai effectivement le sentiment que ce dispositif a vieilli et n'est peut-être plus aussi efficace pour la protection des patients et de la société. Les deux procédures d'hospitalisation d'office -à la demande du préfet- et d'hospitalisation à la demande d'un tiers -de la famille- pourraient être fusionnées, mais nous attendons les résultats d'une double inspection (affaires sociales et justice) pour nous prononcer. J'ajoute qu'il faudrait engager une réflexion sur l'élargissement du système de l'injonction de soins, qui existe pour les délinquants sexuels, à des patients qui commettent des délits en récidive. C'est peut-être un pavé dans la mare, mais je crois utile d'y réfléchir.

En décembre 2004, vous avez parlé d'une interdiction éventuelle de la prescription des antidépresseurs aux moins de 18 ans. Quelle est votre position aujourd'hui ?

Ma position ne change pas. Je n'ai jamais remis en cause le droit d'indication des médecins. J'ai par contre expliqué que les autorisations de mise sur le marché des psychotropes ne sont délivrées que pour les adultes et non pour les enfants. Je rappelle que le traitement de la dépression, en première intention chez un enfant, c'est la psychothérapie. Si la prescription de psychotropes s'avère nécessaire, il faut que ce soit un psychiatre qui donne le médicament. En tant que responsable de la santé publique, je préfère que ce soit une personne expérimentée qui le fasse plutôt qu'un confrère non spécialisé.

En août 2004, le Parlement a adopté, après plusieurs mois de violentes polémiques, un dispositif réglementant les psychothérapies. Qu'en est-il des décrets d'application ?

Arrêtons les procès d'intention. On ne peut pas considérer certaines sciences humaines, comme celles qui touchent à la santé mentale, comme on considère les sciences dures, comme la cardiologie par exemple. Tout n'est pas comparable, comme avait voulu le faire l'Inserm dans son rapport sur les psychothérapies. J'ai une grande estime pour ceux qui travaillent dans le champ de la psychanalyse, que personne ne remet en cause. Cela dit, la loi a été votée et nous nous sommes effectivement engagés dans une concertation sur sa mise en place. Ces négociations se passent dans un contexte dépassionné, dans le respect des uns et des autres.

Propos recueillis par Cécile Prieur

• ARTICLE PARU DANS L'EDITION DU 05.02.05

Et Philippe Douste-Blazy déclara sa flamme à la psychanalyse

LE MONDE | 07.02.05 | 14h13

Il ne lui a fallu que quelques mots pour faire chavirer la salle. Déjà, en évoquant *"la psychanalyse, née du génie de Freud"*, ou ces *"grands Français"* qu'étaient Marie Bonaparte ou Jacques Lacan, il l'avait fait soupirer d'aise. Aussi quand Philippe Douste-Blazy a expliqué, samedi 5 février, au Forum des psys, à la Mutualité, que *"le premier devoir d'une société est de reconnaître qu'il n'existe pas une seule réponse à la souffrance psychique"*, laquelle n'est *"ni évaluable ni mesurable"*, il a fait un triomphe.

Et c'est debout, l'applaudissant à tout rompre, que le millier de psychanalystes et de professionnels de la psychologie a salué le ministre de la santé quand il leur a annoncé qu'il avait *"fait retirer du site du ministère"* le rapport contesté de l'Inserm sur les psychothérapies (*Le Monde* du 6 octobre 2004) et qu'ils n'en *"entendraient plus parler !"*.

Philippe Douste-Blazy avait soigneusement préparé son effet. En acceptant l'invitation de Jacques-Alain Miller, organisateur du Forum des psys et chef de file de la très lacanienne Ecole de la cause freudienne, il savait qu'il ne pouvait arriver les mains vides sans risquer de s'aliéner un auditoire réputé turbulent. Début 2004, les Forums des psys ont été à la pointe de la contestation contre l'amendement Accoyer, qui a débouché en août sur l'adoption d'une législation réglementant l'usage du titre de psychothérapeute.

"CONTE DE FÉES"

Les Forums ont également dénoncé la fièvre évaluatrice qui semblait avoir saisi le ministère de la santé à propos de la prise en charge des troubles psychiques, et notamment le fameux rapport sur les psychothérapies de l'Inserm. Qualifié par ses détracteurs de *"machine de guerre contre la psychanalyse"*, ce travail, paru en janvier 2004, comparait sans nuances les thérapies comportementales (courtes et centrées sur le symptôme) aux psychothérapies relationnelles (dont la psychanalyse) et décrétait la supériorité des premières sur les secondes.

Alors que ses prédécesseurs, Jean-François Mattei et Bernard Kouchner, avaient relégué la psychanalyse au rang des vieilleries, lui préférant une approche biologisante du fait psychique qui privilégie la chimiothérapie et les thérapies comportementales, Philippe Douste-Blazy a clairement réaffirmé toute la légitimité de cette discipline centenaire. *"Je sais que vous vous êtes sentis incompris et peu entendus. J'affirme solennellement que cette page est aujourd'hui tournée"*, a-t-il martelé.

Puis il a remporté les derniers suffrages en se prononçant contre l'inscription dans le futur dossier médical personnel informatisé *"des données de l'ordre du psychique et du psychiatrique"*. Avant d'affirmer que son ambition pour la psychiatrie ne se bornait pas à l'élaboration d'un *"simple plan"* mais à la mise en œuvre d'une véritable *"politique"*.

"Les mots me manquent", a soufflé Jacques-Alain Miller, après le départ du ministre. Le gendre de Jacques Lacan, qui a vite retrouvé toute sa verve, n'a pas boudé son plaisir : conscient de ne pas être pour rien dans ce triomphe, c'est tout sourire qu'il a invité ses amis à profiter de ce *"conte de fées"*.

Cécile Prieur

• ARTICLE PARU DANS L'EDITION DU 08.02.05

"Psys": l'Inserm se dit "choqué" par le désaveu du ministre

LE MONDE | 09.02.05 | 14h13

Balayée, enterrée. Le ministre de la santé ne veut plus entendre parler de l'expertise collective de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) consacrée à l'évaluation des psychothérapies. C'est devant ceux qui avaient le plus combattu ce travail de recherche - les psychanalystes du Forum des psys - que Philippe Douste-Blazy a annoncé, samedi 5 février, qu'il avait fait retirer du site Internet de son ministère ce rapport dont *"le contenu et la promotion vous ont particulièrement offensés"* (*Le Monde* du 8 février).

De mémoire de chercheur, c'est la première fois qu'un ministre de la santé conteste une expertise collective menée pendant près de deux ans par un organisme public, l'Inserm, à la demande de la direction générale de la santé (DGS). Lors de sa publication, en février 2004, la DGS avait d'ailleurs reconnu qu'il s'agissait d'un *"bon travail"*.

"Je suis très étonnée et assez scandalisée par cette réaction. Nous avons travaillé comme d'habitude, en demandant à un groupe d'experts reconnus de mener une analyse critique rigoureuse de la littérature scientifique internationale consacrée à l'évaluation des psychothérapies", explique Jeanne Etiemble, directrice du centre d'expertise collective de l'Inserm.

Les résultats de cette étude - qui montrent que les thérapies cognitivo-comportementale (TCC) sont celles qui ont le plus fait la preuve de leur efficacité - avaient heurté une partie de la profession (*Le Monde* du 26 février 2004). *"Ce que nous avons surtout recommandé, c'est de promouvoir les évaluations"*, précise Olivier Canceil, psychiatre au centre hospitalier Sainte-Anne, à Paris, et membre du groupe d'experts de l'Inserm.

Philippe Douste-Blazy a donc choisi de désavouer une expertise scientifique. En cette période de crise de la psychiatrie publique et de promesses ministérielles d'une nouvelle politique en faveur de la santé mentale, le ministre a préféré aller au-devant des critiques. *"Dénigrer le rapport de l'Inserm, c'était le prix à payer pour que les plus contestataires de la profession ne polémiquent pas sur le plan santé mentale"*, décrypte un connaisseur du dossier.

"En prenant cette position, le ministre ne rend pas service à la profession, estime Jeanne Etiemble. Il faut informer les professionnels de santé et les patients sur le bilan des connaissances et ouvrir l'offre de soins." *"A moins de dire que la littérature scientifique internationale ne vaut rien, sur quoi se fonde le ministre pour critiquer le rapport ?"*, s'interroge le neuropsychiatre Jean Cottraux, l'un des experts de l'Inserm, qui se dit *"choqué"* par cette attaque.

Sandrine Blanchard

• ARTICLE PARU DANS L'EDITION DU 10.02.05

PSYCHIATRIE

En déjouant un rapport de l'Inserm, le ministre a pris fait et cause pour les psychanalystes Douste-Blazy rallume la guerre intestine entre les «psys»

Cyrille Louis

[09 février 2005]

Quelle mouche a donc piqué Philippe Douste-Blazy ? Intervenant en clôture du Forum des psys organisé au théâtre de la Mutualité par le psychanalyste Jacques-Alain Miller, le ministre de la Santé a jeté samedi dernier un étrange pavé dans la mare en annonçant la mise au rebut d'un très officiel rapport d'expertise de l'Inserm sur les psychothérapies. Au risque de vexer les auteurs, mais aussi de rallumer une «guerre des psys» : à sa publication, il y a un an, cette étude avait en effet alimenté le violent conflit qui oppose les partisans de l'approche analytique aux adeptes du comportementalisme.

L'origine de cette polémique remonte à 2001. Cette année-là, la direction générale de la Santé (DGS), aiguillonnée par deux grandes associations de malades mentaux – l'Unafam et la Fnap-psy –, demande à l'Inserm de réaliser une expertise collective sur les différents courants qui structurent la psychothérapie. *«En sondant les 4 500 usagers que nous représentons, nous avons en effet le sentiment qu'ils étaient demandeurs d'une évaluation fiable des différentes approches existant»*, se souvient Claude Finkelstein, présidente de la Fnap-psy.

Aussitôt, une dizaine de spécialistes se mettent au travail et passent en revue un bon millier de publications scientifiques, principalement anglo-saxonnes, afin de recenser les mérites respectifs des thérapies analytiques, cognitivo-comportementales et familiales. Un travail de fond qui, néanmoins, ne tarde guère à révéler ses limites. *«D'emblée, le groupe d'experts a choisi de se concentrer sur les études expérimentales menées sur une période courte, ce qui était une façon de privilégier les thérapies centrées sur le symptôme (approche comportementaliste) par rapport aux démarches centrées sur le fonctionnement (approche analytique)*, raconte Jean-Michel Thurin, psychiatre membre du groupe d'experts. *Or, nous n'avons pas su dire assez clairement que ce rapport était un premier pas qui demandait à être complété par d'autres évaluations.»*

Trop tard : début 2004, certains comportementalistes s'engouffrent dans la brèche et assurent, avant même la publication du rapport, que l'Inserm s'apprête à plébisciter leur approche – au détriment des courants d'inspiration analytique. Un coup de force qui, malgré les efforts déployés par le directeur général de la santé, William Dab, pour calmer les esprits – en saluant *«une première étape dans l'évaluation du service rendu par les psychothérapies»* –, disqualifie l'étude. Pour les psychanalystes, celle-ci sera dès lors perçue comme *«une machine de guerre»* mise sur pied par les détracteurs des thérapies au long cours. Et l'Inserm devient l'ennemi numéro un.

On s'en trouvait là samedi lorsque Philippe Douste-Blazy, à peine revenu de Pau où il vient de présenter son plan de santé mentale, foule l'estrade de la Mutualité. En quelques minutes, il annonce aux psychanalystes présents qu'ils *«n'entendront plus parler»* du rapport incriminé. Celui-ci, ajoute-t-il d'ailleurs, a récemment été retiré du site Internet du ministère de la Santé. Une décision qui, selon l'entourage du ministre, *«vise à dépasser la polémique entre partisans et opposants de l'évaluation, qui s'est cristallisée sur ce rapport»*.

Tandis que la direction générale de l'Inserm planchait hier sur un projet de réponse aux propos du ministre, Jeanne Étienne, responsable du centre d'expertise collectif de l'institut, a expliqué au *Figaro* : *«Ce rapport est un travail de bibliographie extrêmement basique et rigoureux, qui peut difficilement être assimilé à un règlement de comptes. L'Inserm est incontestablement dans sa mission en produisant des connaissances à la demande des pouvoirs publics. Quant au ministre de la Santé, sa mission est différente et il est évidemment libre de ne pas reprendre nos expertises à son compte.»*